



COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUËT

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mercredi 29 avril 2026 à 20h

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à 20 heures, les membres du CCAS, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle du conseil de Châtillon sur Thouet, sous la Présidence de Mme Marie-Noëlle BEAU.

**Présents :** Mmes : BEAU, CHARGELEGUE, ROY, GUERIN, BODIN, LEYSENNE, BRILLANCEAU, AUBIN

Mrs : DIEUMEGARD, MAHU, LACAILLE, BILLY

**Excusée :** Mme GERMON

**Nombre de membres en exercice :** 13

**Présents :** 12

**Votants :** 12

**Quorum :** 7

**Secrétaire de séance :** M. LACAILLE

### **1. Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 14 janvier 2026**

Se référant au procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 janvier 2026, Mme la Présidente demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des observations.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 janvier 2026 est approuvé (pour : 7 ; abstentions : 5)



## **2. Adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025**

Le Compte Financier Unique est établi en fin d'exercice. Il retrace les mouvements effectifs en dépenses et recettes. Il rend compte des opérations comptables exécutées au titre de l'année 2025.

Madame la Présidente présente au Conseil d'Administration le Compte Financier Unique du Centre Communal d'Action Sociale qui s'établit ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	
Fonctionnement recettes	34 058.66 €
Fonctionnement dépenses	15 269.15 €
Résultat de l'exercice 2025	+ 18 789.51 €
Excédent reporté N-1	+ 14 652.11 €
Résultat de clôture au 31/12/2025	+ 33 441.62 €

La présidente se retire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, le CFU 2025 du CCAS.

## **3. Affectation de résultat 2025**

Après le vote du Compte Financier Unique 2025, le résultat de clôture de l'exercice 2025 du CCAS s'élève à : 33 441.62 €

Madame la Présidente propose d'affecter ce résultat à l'article 002 – recette de fonctionnement reporté sur l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026.

## **4. Vote du budget 2026**

Le Budget primitif prévoit et autorise les recettes et dépenses annuelles du CCAS.

Madame la Présidente présente le budget primitif du CCAS. Il s'équilibre en dépenses et recettes à 35 357.62 € en fonctionnement.



SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRIMITIF 2026			
DEPENSES		RECETTES	
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>25 560 €</b>	<b>002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>33 441.62 €</b>
60623 – Alimentation (colis de Noël)	20 000 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté	33 441.62 €
618 – Divers (clé certificat)	500 €	<b>70 – PRODUITS ET SERVICES</b>	<b>800 €</b>
623 – Publications, relations publiques	5 000 €	70311 – Concessions cimetière	800 €
6281 – Concours divers (cotisation CIF)	60 €	<b>74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 116 €</b>
<b>65 – AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>9 797.62 €</b>	7478 – Autres organismes (CAF)	1 116 €
65138 – Autres secours (aides financières)	9797.62 €		
<b>TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 357.62 €</b>	<b>TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 357.62 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2025 du CCAS tel qu'il est prévu dans le tableau ci-dessus.

### 5. Bilan du projet théâtre du Conseil Municipal des Jeunes

Les élèves des classes primaires de Châtillon sur Thouet et Jules Ferry ont assisté à la séance de 14h. Les échanges entre le jeune public, le CMJ et Mme DACHET, référente de l'Académie de Poitiers, ont été très intéressants. D'après l'intervenante, la pièce et la participation des jeunes du CMJ au débat étaient de qualité. Les jeunes ont su faire passer le message.

Environ 200 personnes ont assisté à la séance de 20h. Les retours sont très positifs, les intervenants (Madame Sophie Léonard, infirmière ; Monsieur AGUESSE, conseiller départemental du réseau des Promeneurs du net 79, l'Adjudant-chef PHELIPPEAU de la gendarmerie de Parthenay) ont apprécié la représentation de la pièce et la qualité de son contenu. Les échanges entre le public, les jeunes du CMJ et les intervenants ont été fructueux.

Le dépliant « Préventions », réalisé par le CMJ, a été apprécié. Pour tous, il est très bien conçu et sera très utile.

Coût des interventions :

Mr CASSEAU (metteur en scène) : 2940 €

Ophélie LACAILLE (ateliers flyers et affiches) : 2641,50€

La subvention de la CAF pour ce projet est de 3720 €. Un premier versement de 2604 € est intervenu fin 2025 (70 % de la prestation globale). L'autre versement (30 %) devrait bientôt intervenir.

Pour la diffusion de la pièce filmée par M. Lacaille, la Présidente se renseigne auprès de M. Pagot, Inspecteur de l'Education Nationale, pour savoir si les communes de la CCPG peuvent l'exploiter.



## **6. Adhésion annuelle au CIF-SP – Transport solidaire**

**Le CIF-SP solidaire entre les âges** est une association créée début 2006, reconnue d'intérêt général pour lutter contre l'isolement des personnes les plus fragiles. Ses actions sont présentes en Vienne et en Deux-Sèvres. Le service Transport Solidaire consiste, via une plateforme, à mettre en relation les chauffeurs bénévoles et les personnes qui ne bénéficient pas de moyens pour faire appel à un service de taxi ou de bons de transport pour leurs rendez-vous. 0.50€/km sont demandés au bénéficiaire à chaque demande de transport.

Un partenariat avec cette association est validé à hauteur de 30€/an, ce qui permet de faire bénéficier les habitants de la commune de l'adhésion gratuite.

L'adhésion doit être renouvelée pour l'année 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité l'adhésion du CCAS au CIF-SP pour l'année 2026.

## **Questions diverses**

Demandes d'aide financières : au vu du peu de demandes, une rencontre avec l'assistante sociale du secteur est demandée.

La prochaine réunion est fixée le jeudi 4 juin à 19h.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la Présidente lève la séance à 20 h 45.

La Présidente,  
Mme BEAU



Le Secrétaire,  
M. LACAILLE

